

Mise en place du CHSCT plate forme



Dès l'ouverture des négociations avec la direction pour la **mise en place** du ou des nouveaux CHSCT sur la plateforme, CFDT et CGT, avons œuvré ensemble, tous convaincus, dès le départ que nous serions **plus efficaces** pour traiter des problèmes de sécurité avec un CHSCT **unique plateforme** doté de **moyens conséquents**.

D'autres, la Direction, l'UNSA et la CFE-CGC ont défendu la solution de **trois CHSCT**, avec trois secrétaires distincts, **risquant ainsi d'éparpiller l'efficacité** des membres et alors que le Président des CHSCT aurait eu à siéger devant au moins 12 plénières obligatoires par an au total. Sans compter les CHSCT élargis aux entreprises extérieures et les réunions extraordinaires. (Compter encore au moins deux par an et par CHSCT).

CFDT et CGT, pendant toute la durée des négociations, avons tenu **informé l'inspection du travail** de nos travaux à travers plusieurs courriers. **Devant notre détermination**, la Direction a accepté de doter la future instance unique du CHSCT de **moyens non négligeables**. Pour exemple : 11 sièges à la place de 6 comme le stipule la loi, 4 remplaçants à la place de rien comme le stipule la loi, plus 20 heures par trimestre pour le secrétaire de l'instance augmentées de 10 heures pour chaque CHSCT extraordinaire. La CFDT et la CFE-CGC signent l'accord, mais pas la CGT.

Le 24 avril, lors du nouveau premier CHSCT, la CFDT a présenté son **candidat** au poste de **secrétaire**. **Etrangement**, alors qu'elle **n'accepte pas les conditions** finales de mise en place du CHSCT, la CGT annonce contre toute attente, vouloir en assumer le secrétariat et présente donc un candidat.

Et, puisque la CGT a **bénéficié du vote inattendu d'un élu** de la CFE-CGC, lors de l'élection **des** membres du CHSCT au cours du CE extraordinaire, elle obtient mécaniquement une voix supplémentaire. Soit : 5 CGT, 4 CFDT, 2 CFE-CGC.

N'étant pas à une contradiction près, la CFE-CGC **n'a pas pris part au vote** de l'élection du secrétaire sous prétexte qu'elle souhaitait 3 CHSCT ! **Mais alors pourquoi en avait-elle signé l'accord de mise en place ?**

Résultat du vote : Candidat CGT : 5 pour, candidat CFDT : 4 pour. CFE-CGC contre les 2 **candidats** ! (pour mémoire, la majorité absolue est de 6 pour 11 voix)

En conclusion, **l'attitude** des autres OS est parfois **difficile à comprendre**, en ce qui nous concerne, à la CFDT nous cherchons encore...